

Le très hon. M. Trudeau: Je n'ai pas dit cela, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre va-t-il dire à la Chambre quel rôle dans la défense continentale on destine aux militaires canadiens que l'on retire d'Europe?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous avons déjà annoncé la publication d'un Livre blanc sur notre politique étrangère. Dès qu'il sera au point, nous le déposerons à la Chambre. Il importe, à nos yeux, que la politique de défense découle de la politique étrangère, et non l'inverse. C'est pourquoi nous tenons à mettre en délibération à la Chambre le Livre blanc sur notre politique étrangère et à le soumettre au pays avant de prendre des engagements définitifs au sujet d'une politique militaire ou de défense et avant de définir nettement les conséquences précises de cette politique étrangère.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comment le premier ministre pense-t-il que nous pourrions débattre ou discuter cette politique, s'il n'est pas disposé à nous donner une idée du rôle futur des forces canadiennes dans la défense continentale, une fois revenues au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question était litigieuse.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire ou connexe. Je prierais le premier ministre de faire une mise au point sur ce qui me semble, à tort, peut-être une contradiction entre sa déclaration du 3 avril et celle de Calgary, samedi dernier. Vous me permettez, monsieur l'Orateur, de rappeler au très honorable représentant sa déclaration du 3 avril? Il y disait que la réduction des forces canadiennes et la nature de cette réduction feraient l'objet d'entretiens avec nos alliés, lors de la réunion de mai sur la défense de l'OTAN. Dans son discours à Calgary, le très honorable représentant a déclaré, tout comme aujourd'hui, que la politique étrangère devait précéder la politique de défense et qu'aucune décision concernant la réduction de nos forces ne serait donc prise avant que le Livre blanc sur la politique étrangère soit présenté et examiné au Parlement.

Étant donné ces déclarations d'apparence contradictoire, puis-je demander au très hono-

rable représentant si le cabinet compte présenter un Livre blanc sur la politique étrangère et sur la politique de défense, ou bien sur la politique étrangère seulement, avant le mois de mai ou avant la réunion des ministres de la défense de l'OTAN, également en mai?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je vais répéter ici ce que j'ai dit à Calgary: d'après nous, depuis plusieurs années, notre politique étrangère tend à être absorbée par notre politique de défense, absorbée elle-même par notre politique de l'OTAN. Nous essayons de replacer cette pyramide sur sa base et de renseigner d'abord le pays sur notre politique étrangère. C'est là notre première démarche. Une fois ces nouvelles orientations définies nous déciderons quelle politique de défense devra en résulter. Après avoir arrêté notre politique de défense pour l'avenir, nous déciderons de la part qu'y aura l'OTAN. Voilà donc notre méthode.

Certains efforts exagérés, à l'occasion de la réunion d'avril et de la réunion prévue pour mai, ont tendu à nous engager, d'une manière définitive, à l'égard d'une politique de l'OTAN avant que notre examen de politique étrangère soit terminé sous la forme d'un Livre blanc et soumis à la Chambre. Nous voulons résister à cette tendance et nous assurer de ne pas prendre de nouveaux engagements à l'égard d'une politique de l'OTAN avant que soient fixées les grandes lignes de notre politique étrangère.

M. Lewis: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. C'est précisément ce que j'essayais de découvrir. Il se trouve que je suis d'accord avec la déclaration que le très honorable représentant a faite à Calgary et répétée à la Chambre: la politique étrangère doit précéder la politique de défense. Cela signifie-t-il que la déclaration du 3 avril concernant les entretiens sur la réduction des forces canadiennes et la présentation, au mois de mai, aux ministres de la défense de l'OTAN d'un programme concernant la réduction de nos effectifs n'est pas valable et qu'il ne sera pas appliqué?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Des voies diverses s'ouvrent à nous. Nous pouvons présenter à nos amis de l'OTAN des groupes variés de propositions au sujet de la réduction des forces et étudier leurs réponses. Nous pouvons utiliser cette «entrée», si l'on peut l'appeler ainsi, à l'étape finale de notre politique de défense et de notre politique étrangère. La décision finale sur ce qui arrivera après le mois de janvier de l'année prochaine ne sera prise que lors de la réunion des ministres, en août. Nous avons ainsi quelques mois de plus pour examiner le